

***Présentation du Professeur Ibrahim Fadlallah à l'occasion de la
cérémonie d'hommage organisée en son honneur par le Mouvement
culturel d'Antélias***

Par Léna GANNAGÉ.

Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Il y a tout juste quelques semaines, un message du professeur Ibrahim Fadlallah me parvenait sur mon téléphone portable. Voici ce qu'il disait :
« Chère Léna, le mouvement culturel d'Antélias, j'ignore pourquoi, a décidé de m'honorer. Il me faut un présentateur. Me ferais-tu ce privilège ? Je t'aiderai à dire du mal de moi ».

Si j'ai choisi ce soir de trahir le secret des correspondances, c'est parce que ces quelques mots, jetés nonchalamment sur le clavier de son téléphone, avec cette espèce d'aisance indolente qu'on lui connaît, disent, à eux seuls, pas mal de choses de Ibrahim Fadlallah. Ils disent son humour et son goût des mots ; ils disent aussi sa distance sur les événements, sur les choses et surtout sur lui-même.

Cette distance Ibrahim Fadlallah la tient d'abord de son intelligence qui est, pour ceux qui le connaissent un peu, le premier mot que l'on associe volontiers au personnage ; une intelligence un peu intimidante pour l'interlocuteur et dont j'avoue qu'elle m'a fait hésiter à prendre la parole ce soir.

Comment restituer en quelques mots une personnalité hors du commun que le mouvement culturel d'Antélias a très opportunément choisi d'honorer ce soir ? Comment présenter quelqu'un qui, tout au long de son parcours d'étudiant, d'universitaire, d'arbitre, de juriste a toujours paru défier les catégories existantes.

Né à Zahlé, dans une ville de juristes et de poètes, il aurait pu facilement être l'un ou l'autre. Il a choisi le droit mais n'a jamais totalement renoncé à la poésie, à la littérature, à la philosophie, au cinéma, au théâtre.

Il connaît parfaitement les frontières du monde juridique, en mesure certainement des limites et n'hésite pas à s'en affranchir parfois avec une certaine aisance qui lui vient de sa liberté.

Son ami Roger Assaf, qui l'évoquera tout à l'heure, aurait pu écrire pour lui une pièce de théâtre où il aurait magistralement campé plusieurs personnages : l'enfant prodige au succès fulgurant, le grand juriste à la renommée internationale, et puis aussi, au delà du droit, le personnage le plus intéressant de la pièce, l'autre Ibrahim Fadlallah, un peu progressiste, un peu transgressif, celui qui n'a jamais cessé de regarder du côté des poètes...

Mais il nous faut d'abord évoquer le premier personnage : l'enfant prodige, celui dont la légende se forgea au collège des Pères jésuites avant de se poursuivre à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph.

Rarement parcouru d'étudiant aura été aussi époustoufflant que le sien. L'évoquer est un vrai bonheur pour celui qui a le privilège de le présenter, car il n'est nul besoin d'embellir le dossier. Il parle de lui-même.

Pendant ses quatre années d'études, les 18 et les 19/20 se succèdent aux examens, les 20/20 s'enchaînent aux travaux dirigés. Les moyennes flirtent avec les sommets. De temps en temps, un petit 17 à visage humain, vient troubler l'uniformité du paysage ; mais cela demeure évidemment de l'ordre de l'accident.

Dans l'univers feutré des Pères jésuites où les compliments sont rares, où les félicitations sont discrètes et les éloges indécents, voici ce qu'écrit à son propos le père Jean Ducruet, alors chancelier de la Faculté de droit, dans une lettre adressée en 1964 au Doyen Georges Vedel :

“M. Ibrahim Fadlallah a passé avec mention Très-Bien les 4 sessions d'examens de sa Licence française de Droit et avec des notes du même ordre ses examens de Licence libanaise. Major pour les 2 sections, c'est l'étudiant le plus brillant qu'ait eut la Faculté de Droit de Beyrouth depuis de nombreuses années”.

Ibrahim Fadlallah est alors à Paris où il prépare sa thèse de doctorat sous la direction d'Henri Batiffol. Il est le maître assistant d'Yvon Loussouarn et de Berthold Goldman. Il travaille aux côtés de ceux qui sont aujourd'hui reconnus comme les plus grands : Pierre Mayer, Yves Lequette, Danièle Mayer et d'autres.

Parmi ses amis français interrogés pour l'occasion, certains se souviennent : « Ibrahim Fadlallah était déjà une légende, une vraie star ; il nous fascinait par son intelligence, exerçait sur nous une sorte d'ascendant avec sa science incomparable ; il était remarquablement brillant... » .

Arrive alors la consécration ultime, celle que lui donnera en France le concours d'agrégation ; redoutable concours qui donne accès à l'enseignement supérieur français. Les conditions dans lesquelles il est reçu sont suffisamment exceptionnelles pour que l'on s'y attarde un peu. Nous sommes en 1975. Ibrahim Fadlallah, qui pense probablement rentrer au Liban, décide de passer le concours à titre étranger. Il ne brigue pas de poste en France, il brigue un titre : celui de professeur de l'enseignement supérieur. Ce sont les mêmes épreuves, la même difficulté. Le candidat qui passe le concours à titre étranger n'obtient le titre de professeur que s'il arrive à obtenir au moins les même notes que le dernier candidat français admis sur la liste au concours. L'admettre suppose donc de le classer *ex aequo* avec l'un des candidats français.

Le jury est alors présidé par Jean Carbonnier. Le cas Fadlallah crée le plus beau casse-tête de l'agrégation française. Il est reçu premier mais avec une avance sur le premier de la liste des candidats français... Dans le monde universitaire français, la légende Fadlallah est née.

La suite est connue de tous : nommé maître de conférences puis professeur à Dijon et quelques années plus tard à l'Université de Paris X Nanterre, il va rapidement croiser le monde de l'Université et celui de la pratique.

Très vite, dans le monde du droit, il s'impose comme un juriste de renommée internationale : une autorité.

Une autorité qui se nourrit de son savoir et de son talent.

Son savoir est encyclopédique et résulte de l'étendue de sa science et de cette espèce d'ubiquité de son intelligence qui lui donne une aptitude à embrasser des domaines très différents allant du statut personnel et du droit de la famille auxquels il a consacré ses premiers écrits, à l'arbitrage international en passant par les contrats de construction, les contrats d'Etat, les successions... Rien ne lui est étranger : il est capable avec la même aisance de réfléchir à la reconnaissance en France des répudiations de droit musulman et de dénouer les fils du plus enchevêtré des contrats d'investissement.

Son talent lui vient d'une puissance de pensée alliée à une rhétorique implacable et à une imagination sans limites, un esprit inventif qui lui fera

toujours trouver une solution aux difficultés les plus inextricables. Henri Batiffol, dans la préface de sa thèse, après avoir souligné la « densité de sa pensée » dira de lui : « Il sait allier la rigueur et la finesse, la solidité et un style incisif, saisir le pittoresque et exposer avec verve si besoin est ; il est vigoureux dans l'analyse des questions générales, voire de celles qui touchent à la philosophie du droit, et attentif aux contingences dans les problèmes ; il sait être subtil, sans pour autant devenir obscur ou fuyant ».

Comment ne pas évoquer enfin sa plume ? Sobre, concise, limpide avec parfois un humour dévastateur. Invité à prendre la parole en France à propos de l'illicite dans le commerce international, voici ce qu'il écrira :

« J'ai compris que j'avais ma place pour deviser de l'illicite en ma qualité de libanais vivant en France. Car si je vivais au Liban la conscience de l'illicite me serait interdite, et si je n'en venais point sa pratique me serait inconnue ».

Rien d'étonnant à ce qu'avec de telles qualités, il ait pu embrasser simultanément et avec brio toutes les carrières juridiques : il sera universitaire, auteur, praticien, conseil, arbitre, législateur.

Comme universitaire, il n'a jamais cessé de publier et de produire. Ce soir encore, il signe aux Editions Dalloz son bel ouvrage, coécrit avec Dominique Hascher, sur les grandes décisions du droit de l'arbitrage commercial international.

Comme arbitre, il s'est imposé dans le petit cercle très fermé et très recherché des plus grands arbitres de la place de Paris. Comme législateur, enfin, il a présidé la commission de rédaction du Code de Procédure civile libanais avec le succès que l'on sait.

Les cercles académiques et professionnels l'accueillent à bras ouverts. Il est membre de l'Institut de droit international, membre du comité français de l'arbitrage, membre et vice-président de la cour internationale d'arbitrage et de bien d'autres sociétés savantes.

Mais l'univers du droit est beaucoup trop étroit pour le contenir. Lui-même le bouscule, le dépasse parfois ou s'en affranchit.

A travers ses écrits juridiques apparaît aussi, au-delà du juriste, un homme d'ouverture et de progrès.

En France, ses travaux sur les droits des pays de tradition musulmane lui ont permis de contribuer à une meilleure compréhension entre les systèmes européens et les systèmes confessionnels. Ouvert sur le monde musulman,

capable d'en saisir et d'en transmettre la complexité, il aura été un médiateur précieux entre les deux rives de la Méditerranée.

Au Liban, ses engagements pour le mariage civil mais aussi pour l'égalité des droits entre enfants naturels, légitimes et adultérins sont connus de tous. Ils sont très révélateurs de son rapport au droit lorsque la cause qu'il défend lui paraît essentielle ; il est alors tout le contraire d'un positiviste attaché à une lecture stricte des textes et ne recule pas devant des interprétations extrêmement audacieuses lorsqu'elles lui paraissent nécessaires pour bousculer l'immobilisme des solutions en vigueur. Sans doute y-a-t-il là une fidélité à ses engagements de jeunesse et un clin d'œil à cette génération des années 1960, la sienne, qui a rêvé d'une société libanaise, libre de son destin, affranchie de ses servitudes. Et c'est sans doute cela aussi, cet engagement au service d'un projet de société, d'une certaine idée du Liban que le mouvement culturel d'Antélias a décidé d'honorer ce soir.

Au-delà, comment ne pas voir qu'il rend hommage surtout à un homme de culture, amoureux des mots et des lettres, du théâtre et du cinéma, capable de consacrer autant de temps à une sentence arbitrale qu'à un vers de Mallarmé : « Un coup de dés jamais n'abolira le hasard ».

En tentant de broser à grands traits le portrait peut-être infidèle, sans doute incomplet, de celui que le Mouvement culturel d'Antélias honore ce soir, il m'est venu successivement des sentiments un peu ambivalents. Un peu de nostalgie, d'abord, à l'idée que tant de talents aient manqué au pays, et la fierté aussi d'avoir eu, à travers Ibrahim Fadlallah, un ambassadeur flamboyant de la culture libanaise à l'étranger.

Rarement le choix du Mouvement culturel d'Antélias aura été plus approprié. Qu'il en soit ce soir infiniment remercié.